



Parc naturel régional Périgord-Limousin

Rapport d'orientations budgétaires

Budget GEMAPI du PNR PL

Servant de support au débat d'orientations budgétaires

Comité syndical du 11 février 2026

Préambule

Le 1er juillet 2022, le syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin est devenu un syndicat à la carte. Cette évolution statutaire lui permet d'exercer, sur le bassin versant de la haute Dronne, la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Cette prise de compétence s'inscrit dans les objectifs définis par la Charte du Parc et dans la continuité des actions menées ces dernières années en faveur de la protection et de la gestion du bassin versant de la haute Dronne.

La Région Nouvelle-Aquitaine, les départements de la Dordogne et de la Haute-Vienne, ainsi que les trois communautés de communes concernées — Pays de Nexon - Monts de Châlus, Périgord Nontronnois et Périgord Limousin — ont délibéré favorablement sur cette évolution statutaire et sur l'exercice de la compétence GEMAPI par le PNR sur leur territoire.

À la suite de cette décision :

- La Communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus a délibéré le 28 septembre 2022.
- La Communauté de communes Périgord Nontronnois a délibéré le 27 octobre 2022.
- La Communauté de communes Périgord Limousin a délibéré le 29 septembre 2022.

Chacune de ces collectivités a ainsi approuvé le transfert de la compétence GEMAPI au syndicat mixte ouvert du PNR Périgord-Limousin.

Lors du comité syndical du 31 janvier 2023, les élus du PNR ont accepté ce transfert de compétence pour la gestion du bassin versant de la Dronne et de ses affluents.

Pour mettre en œuvre cette nouvelle compétence, le Parc a recruté un chargé de mission GEMAPI, qui a pris ses fonctions le 17 juillet 2023.

En 2024, le Parc naturel régional (PNR) Périgord-Limousin a finalisé le Plan pluriannuel de gestion (PPG) du bassin versant de la Haute Dronne, un document stratégique visant à préserver et restaurer les milieux aquatiques ainsi que leurs fonctions écologiques.

L'année 2025 a été consacrée à l'élaboration et à l'instruction de la déclaration d'intérêt général (DIG), une étape réglementaire essentielle pour permettre la mise en œuvre des actions prévues par ce plan de planification.

Le Plan pluriannuel de gestion (PPG), pierre angulaire de la stratégie environnementale du territoire, fixe les objectifs à long terme et détaille les actions concrètes à mener sur plusieurs années. Il couvre un large éventail d'interventions, telles que :

- La restauration des habitats aquatiques (berges, ripisylves, frayères)
- La lutte contre l'érosion et les espèces envahissantes
- L'amélioration de la qualité des eaux et de la continuité écologique

- La prévention des inondations

Avec l'élimination du seuil de Maziéras à Saint-Saud-Lacoussière, les premiers travaux issus du PPG ont été lancés, marquant ainsi le passage de la planification à l'action concrète sur le terrain. Ces interventions sont menées en concertation avec les acteurs locaux afin de garantir une gestion durable et partagée des ressources en eau.

Partie I. Situation financière

Compte financier unique 2025

Libellés			Investissement	Fonctionnement	TOTAL cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	286 535,50 €	93 375,02 €	379 910,52 €
	Recettes réalisées	B	58 312,36 €	81 977,34 €	140 289,70 €
	Restes à réaliser	C	104 049,22 €		104 049,22 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	286 535,50 €	93 375,02 €	379 910,52 €
	Dépenses réalisées	E	108 011,40 €	81 977,34 €	189 988,74 €
	Restes à réaliser	F	145 618,80 €		145 618,80 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde de réalisation de l'exercice (+/-)	G = B - E	- 49 699,04 €	0,00 €	- 49 699,04 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	91 268,62 €	0,00 €	91 268,62 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent	G +H	41 569,58 €	0,00 €	41 569,58 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C-F	- 41 569,58 €	0,00 €	41 569,58 €

Le résultat de l'exercice fait apparaître un déficit limité en investissement (-49,7 k€), qui ne traduit ni une dérive des dépenses, ni une fragilité structurelle, mais résulte essentiellement de décalages de trésorerie entre le mandatement des dépenses et l'encaissement des recettes.

Le déséquilibre constaté est exclusivement concentré sur la section d'investissement. Il correspond à des opérations volontairement engagées, dont les financements sont sécurisés mais appelés à être perçus sur les exercices suivants. Il s'agit donc d'un effet de calendrier, inhérent à la conduite de projets structurants, et non d'un déséquilibre durable.

La section de fonctionnement est parfaitement maîtrisée et équilibrée, y compris en intégrant les écritures de rattachement, ce qui traduit une gestion rigoureuse et responsable dans un contexte financier contraint.

Ce résultat budgétaire illustre ainsi une stratégie financière prudente, fondée sur la priorisation des actions, la maîtrise du fonctionnement et le maintien de l'investissement au service du territoire, malgré la contraction des financements publics.

Partie II. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

ORIENTATIONS

L'animation prévue au cours de l'année 2026 sera prioritairement consacrée au démarrage du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG), ainsi qu'à l'accompagnement des éleveurs dans la sécurisation de leurs points d'abreuvement, enjeu majeur à la fois pour l'activité agricole et la préservation des milieux. En outre des opérations de création de passages à gué et des mises en défens de cours d'eau sont prévus.

L'année 2026 permettra également d'assurer le suivi et la finalisation des opérations engagées, notamment les travaux de Maziéras et les opérations d'effacement d'étangs, initiées en 2025.

Par ailleurs, un accompagnement technique pour la mise aux normes du moulin de Grandcoing, situé à Saint-Saud-Lacoussière, est programmé, pour garantir la conformité réglementaire de l'ouvrage tout en préservant ses enjeux patrimoniaux et environnementaux.

PRESENTATION

➤ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Article	Libellé	Prévu 2024	Réalisé 2024	Prévu 2025	Réalisé 2025	Budget 2026
11	Charges à caractère général	17 926,87 €	3 746,04 €	22 087,04 €	11 122,25 €	37,04 €
12	Charges de personnel	63 000,00 €	63 000,00 €	71 287,98 €	70 855,09 €	82 500,26 €
65	Autres charges de gestion courante	23,13 €	23,13 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL dépenses de gestion courante		80 950,00 €	66 769,17 €	93 375,02 €	81 977,34 €	82 537,30 €
TOTAL des dépenses réelles		80 950,00 €	66 769,17 €	93 375,02 €	81 977,34 €	82 537,30 €
TOTAL		80 950,00 €	66 769,17 €	93 375,02 €	81 977,34 €	82 537,30 €

- Charges à caractère général (chapitre 011)

Le chapitre regroupe les dépenses indispensables au bon fonctionnement de la structure, comprenant notamment les frais de carburant, d'électricité et de chauffage, les fournitures d'entretien et administratives, les assurances, les frais de déplacement, ainsi que les dépenses d'affranchissement, de maintenance informatique et de télécommunications.

- Charges de personnel (chapitre 012)

Ce chapitre regroupe les traitements et indemnités versés à l'agent titulaire en charge de l'animation GEMAPI. Il intègre également une quote-part de la rémunération des agents du service administratif et financier, correspondant au temps consacré à la gestion budgétaire et financière de la compétence GEMAPI et une personne en stage pour une durée de 6 mois.

➤ **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Article	Libellé	Prévisions 2025	Réalisé 2025	Propositions 2026
70	Produits des services du domaine	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7473	Subventions départements	1 720,00 €	1 720,00 €	0,00 €
74758	Participations autres groupements	32 601,23 €	26 948,93 €	24 787,12 €
747888	Autres organismes publics	59 053,79 €	53 308,41 €	57 750,18 €
74	Dotations subventions et participations	93 375,02 €	81 977,34 €	82 537,30 €
TOTAL des recettes réelles		93 375,02 €	81 977,34 €	82 537,30 €

La répartition des subventions est la suivante :

- Autres organismes publics (AEAG) : 57.750,18 €
- Intercommunalités : 24.787,12 €

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

ORIENTATIONS

Le chantier de restauration de la continuité écologique de la Malencourie, au moulin de Maziéras, sur la commune de Saint-Saud-Lacoussière, sera finalisé.

Parallèlement, les travaux d'effacement d'étangs engagés dans le cadre de l'appel à projets « Zones humides », porté conjointement par la Région et l'Agence de l'eau Adour-Garonne, seront poursuivis et menés à leur terme.

En outre des opérations de mises en défens, de réalisation de passage à gué (chemins de randonnée) et l'assistance technique au moulin de Grandcoing sont programmés.

PRESENTATION

➤ **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Article	Libellé	Prévu 2025	Réalisé 2025	Budget 2026
45812	Travaux effacement plan d'eau Maziéras	226 324,50 €	94 895,40 €	0,00 €
45813	Travaux de vidange et de déconstruction de 2 plans d'eau AAPZHE	60 211,00 €	13 116,00 €	0,00 €
45815	Etude de mise à jour PRO Grandcoing	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
45816	Effacement 2 étangs	0,00 €	0,00 €	86 000,00 €
45817	Passages à gué	0,00 €	0,00 €	16 500,00 €
45818	Mise en défens cours d'eau	0,00 €	0,00 €	45 000,00 €
Sous-total chapitre 45		286 535,50 €	108 011,40 €	172 500,00 €
TOTAL des dépenses réelles		286 535,50 €	108 011,40 €	172 500,00 €
RAR 2025				145 618,80 €
	TOTAL			318 118,80 €

Des restes à réaliser sont reportés de 2025, il s'agit des travaux de Maziéras pour un montant de 103.998 € et les travaux d'effacement d'étangs pour un montant de 41.620,80 €.

➤ **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Article	Libellé	Prévu 2025	Réalisé 2025	Budget 2026
45822	Travaux effacement plan d'eau Maziéras	150 108,50 €	44 464,00 €	0,00 €
45823	Travaux de vidange et de déconstruction de 2 plans d'eau AAPZHE	45 158,38 €	13 848,36 €	0,00 €
45825	Etude de mise à jour PRO Grandcoing	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
45826	Effacement 2 étangs	0,00 €	0,00 €	86 000,00 €
45827	Passages à gué	0,00 €	0,00 €	16 500,00 €
45828	Mise en défens cours d'eau	0,00 €	0,00 €	45 000,00 €
Sous-total chapitre 45		195 266,88 €	58 312,36 €	172 500,00 €
TOTAL des dépenses réelles		195 266,88 €	58 312,36 €	172 500,00 €
RAR 2025				104 049,22 €
Excédent cumulé reporté				41 569,58 €
TOTAL				318 118,80 €

Les recettes sont constituées de l'excédent du budget 2025 et des RAR provenant des aides de la Région, de l'Agence de l'eau et des communautés de communes sur lesquels les travaux vont se dérouler.